

Distribution :

- Membres d'InfraWatt et de l'ASED
- Cantons

Schaffhouse, septembre 2019

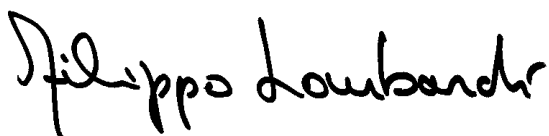
Prix de l'innovation InfraWatt : UVTD

Madame, Monsieur

Chaque année, l'Association InfraWatt décerne le prix de l'innovation InfraWatt qui vise à promouvoir l'utilisation efficace et significative de ces ressources dans les domaines des eaux usées, des déchets, de la chaleur résiduelle et de l'eau potable. L'objectif de ce prix est d'encourager les opérateurs et les entreprises à mettre en œuvre des projets énergétiques innovants, de les récompenser et de soutenir la diffusion de ces innovations en Suisse et à l'étranger.

Au cours de l'année à venir, des projets du secteur de la valorisation des déchets (UVTD) seront recherchés. C'est pourquoi nous vous invitons à déposer votre candidature pour le prix de l'innovation InfraWatt au plus tard **le 27 novembre 2019**.

Nous attendons avec impatience de recevoir vos candidatures et vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Conseil des Etats Filippo Lombardi
Président InfraWatt



Florian Lüthy
ASED, comité InfraWatt

- Annexes : - Appel d'offre
- Formulaire d'inscription

Prix de l'innovation InfraWatt 2020

Description	Prix pour des projets innovants à fort impact énergétique dans les domaines des eaux usées, des déchets, de la chaleur résiduelle et de l'eau potable, à large rayonnement.
But	Le prix InfraWatt de l'innovation a pour but d'encourager les opérateurs et les entreprises à mettre en œuvre des projets énergétiques innovants, de récompenser les opérateurs pour ces activités et de soutenir ces projets dans leur diffusion en Suisse et à l'étranger.
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet a été ou sera réalisé en Suisse. • Le projet provient du secteur de la gestion des déchets/des UVTD. • Les projets peuvent être des processus, des produits ou des initiatives. • Le projet doit avoir été réalisé récemment ou il a été décidé de le réaliser rapidement. • Le projet/produit satisfait aux exigences généralement applicables de l'industrie concernée. Le prix est attribué au "propriétaire" du projet ou du produit, c'est-à-dire généralement à l'investisseur. • Les membres d'InfraWatt ou des associations professionnelles ainsi que les non-membres peuvent participer. • Les représentants des lauréats assistent à l'assemblée générale d'InfraWatt et les remercient de la publication de leur projet avec photo.r
Critères	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet doit être innovant, c'est-à-dire qu'il doit être nouveau et spécial ou créatif par rapport à l'état actuel de la technique. • La mise en œuvre doit avoir un impact élevé en termes d'efficacité énergétique et/ou d'énergie renouvelable/chaleur résiduelle, mesuré par l'impact relatif de l'objet individuel ou mesuré par le potentiel de l'application dans d'autres exemples en Suisse. • Le projet doit être transférable et applicable à de nombreux exemples.
Sélection et Jury	<ul style="list-style-type: none"> • Un jury composé d'experts InfraWatt et de représentants de la branche évalue les candidatures sur la base des critères ci-dessus. • Le comité d'InfraWatt décide de l'attribution du prix de l'innovation. • Cette décision du comité est définitive et sans appel.
Prix	<p>Les lauréats seront invités et récompensés à l'assemblée générale d'InfraWatt. Ils recevront un certificat et auront la possibilité de présenter leur projet à un public expérimenté.</p> <p>Le projet/produit sera également présenté aux médias par le biais du web, de bulletin d'information, de courrier circulaire, d'articles spécialisés et aussi par d'autres médias basés sur un communiqué de presse national d'InfraWatt. Les lauréats recevront également du matériel de presse (photos, etc.) afin qu'ils puissent servir leurs médias régionaux.</p> <p>Les planificateurs/fabricants, etc. impliqués de manière significative peuvent être mentionnés et invités à la cérémonie de remise des prix. Aucun prix en argent ne sera distribué.</p>

Documents à soumettre	Tous les documents nécessaires à une évaluation doivent être joints. Si le projet n'a pas encore été réalisé, il faut joindre le procès-verbal qui atteste de la décision de la réalisation du projet. Les documents du projet, photos, croquis, diapositives, études, etc. qui prouvent la puissance innovatrice et le rendement énergétique doivent être joints à la demande.
Contact et dépôt de candidature	Verein InfraWatt Ernst A. Müller Kirchhofplatz 12 8200 Schaffhouse Tél. 052 238 34 34 Mail: info@infrawatt.ch ou Web: www.infrawatt.ch
Date limite	27 novembre 2019 (par mail ou par courrier, cachet de la poste faisant foi)

Formulaire de candidature "Prix de l'innovation InfraWatt 2020"

1. Les exigences officielles d'exploitation ont été respectées en 2019 : Oui : Non :

2. Titre du projet, produit, processus :

3. Brève description du projet :

4. Qu'est-ce qui est particulièrement novateur/nouveau dans le projet ?

5. Comment cette innovation peut-elle également être utilisée dans d'autres entreprises ?

Veillez donner vos raisons :

6. Veillez fournir des informations sur l'effet énergétique (économies ou production) et si possible, sur la rentabilité économique :

pour l'électricité : kWh/a; résultat % de la consommation totale d'électricité

pour la chaleur : kWh/a, résultat % de la consommation totale de la chaleur

7. Quand le projet a-t-il été réalisé ?

Si elle n'a pas encore été mise en œuvre, quand la décision finale a-t-elle été prise et quand sera-t-elle appliquée ?

Veillez envoyer le formulaire d'inscription complété avant le 27 novembre 2019 à : info@infrawatt.ch ou InfraWatt, Kirchhofplatz 12, 8200 Schaffhouse.

Veillez joindre tous les documents relatifs au projet, y compris les photos, diagrammes, images, rapports ou présentations. Elles seront également utilisées pour le communiqué de presse.

Installation :

Adresse :

Responsable :

Fonction :

Téléphone :

Mail :

Lieu/date :

Siganture/

Timbre :